

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 9  
Date de la convocation : 26 août 2014

L'an deux mil quatorze et le 06 septembre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Monsieur Bernard MOINE, Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Thibaut GUILLEMAUD et Cédric CREMONA, Madame Sandrine DUTARTRE

Excusés : Messieurs Jean-Christophe BALDASSINI et Christophe POINT

## **Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

### **1 – approbation du compte-rendu de la réunion du 14 et du 20 juin 2014 :**

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 et du 20 juin 2014.

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET, demande l'approbation de ces comptes-rendus qui sont voté à l'unanimité du Conseil.

### **2 – point sur les commissions :**

Commission communication : M. Maxime RENARD précise que la 1ère réunion était fixée au 25/06/2014 et avait pour thème le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Saône et Loire (SDTAN) Ce projet du Conseil Général vise le déploiement du très haut-débit sur l'ensemble du territoire de notre département. Le projet de site internet de Cruzille : le Conseil municipal décide de faire appel aux services de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) car celle-ci propose via son projet « Campagnol » la possibilité de monter un site internet sur la base d'un modèle à l'aide d'une équipe assurant la fourniture de l'outillage, les démarches de dépôt du nom de domaine (« Cruzille.fr » par exemple) et d'hébergement, ainsi que l'assistance. La commission valide la possibilité d'organiser des réunions publiques d'information sur ce thème, conviant les habitants à venir exposer leurs difficultés et participer à la recherche de solutions. Sommaire du bulletin municipal : les thèmes choisis seront définis en septembre.

Commission bâtiments : Karine RATTEZ fait un point sur l'avancement des travaux en cours dans le bâtiment communale. Elle explique également que la commission envisage des travaux sur différents bâtiments communaux mais pour cela il convient d'abord d'avoir une vision d'ensemble du devenir de ces édifices. Diverses autres réparations et rénovations seront entreprises en fin d'année et début d'année prochaine.

Commission jeunesse : la première réunion de la commission jeunesse a permis de déterminer les actions à engager, elles seront axées sur les jeunes de 10/11 ans à 20 ans ce qui concerne 25 jeunes sur la commune. Une invitation leur sera transmise pour une première rencontre le vendredi 17 octobre.

Commission fleurissement : Sandrine DUTARTRE indique que cette année ont été favorisées les plantations de vivaces certes la commune pouvait paraître moins fleurie mais l'accent a été mis sur la pérennité. La météo de cette été et la plantation tardive des fleurs n'ont pas permis d'apprécier à leur juste valeur les efforts fournis par la commission fleurissement. L'année prochaine certains sites sont à compléter et d'autres à créer.

Commission CCAS : Armelle CHAPUIS-TILMAND précise que le CCAS ne concerne pas seulement les personnes dans le besoin mais également les seniors âgés de plus de 70 ans. 2 ou 3 réunions sont organisées par an. Une sortie des aînés est prévue début octobre. Il serait envisageable de mettre en place avec la commission jeunesse des activités intergénérationnelles.

Commission voirie : Bernard MOINE confirme l'intervention de l'entreprise De Gata sur la route de Fragnes ainsi que sur diverses autres rues. Il existe également un problème de grille qui a été sous dimensionnée et qu'il conviendra de reprendre. M. MOINE verra avec le cantonnier pour ce qui est des ornières.

### **3 – transport scolaire :**

M. le Maire précise que dans un souci d'optimisation et de mutualisation des élèves de primaire peuvent être transportés sur le réseau départemental "Le Bahut". Dans ces conditions, la commune doit s'acquitter d'une participation financière d'un élève demi-pensionnaire (342 € pour la prochaine année scolaire) à laquelle s'ajoute 30 € de frais de gestion par élève et par an. Pour ce faire il convient de passer une convention avec le Conseil Général de Saône et Loire. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires ce rapportant à ce dossier.

### **4 – intercommunalité :**

M. le Maire précise que lors de la dernière réunion de la communauté de communes il a soulevé diverses questions dont la mutualisation des besoins des communes : un audit sera réalisé afin de connaître le matériel et les besoins de chaque commune. Il a également demandé si la communauté de communes pouvait prendre en charge la compétence scolaire et voirie : cette option n'est pas envisagée pour l'instant.

### **5– frais de surveillance du restaurant scolaire Marcel PAGNOL:**

M. le Maire explique que la surveillance des enfants des communes de BISSY, CRUZILLE, GREVILLY, CHARDONNAY, BURGUY ET LUGNY pendant la pause méridienne est effectuée à partir de l'année scolaire 2014/2015 par du personnel communal de LUGNY, notre commune s'engage par convention à participer aux frais correspondants au prorata du nombre d'enfants de notre commune fréquentant ce restaurant. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces ce rattachant à ce dossier.

### **6 - Adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie le 1<sup>er</sup> juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs domestiques de gaz naturel et d'électricité.

Toutefois, fin 2014 puis fin 2015, certains tarifs réglementés de vente vont être supprimés pour les consommateurs non domestiques. Pour les collectivités locales, ce passage obligé aux offres de marché s'effectuera selon les règles du Code des Marchés Publics. Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, le SYDESL s'est associé aux trois autres syndicats d'énergie de Bourgogne, le SIEEEN (Nièvre), le SICECO (Côte d'Or) et le SDEY (Yonne), pour créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et services d'efficacité énergétique dans un premier temps, et d'électricité dans un second temps. Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles. Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

### **7 – Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal :**

Le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions. Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner cette délégation au maire.

### **8 – Décision modificative n° 1 :**

Afin de procéder à des paiements prévus initialement en investissement mais payés en fonctionnement il convient de prendre une décision modificative afin de rééquilibrer le budget.

### **9– questions diverses :**

- un chauffe eau de 30 litres sera posée à la mairie,
- le Sydesl installera deux prises pour les radars pédagogiques, un radar sera subventionné par les amendes de police.
- Des poubelles sont ramassées régulièrement dans la nature
- Un rappel de la réglementation sur le bruit et les feux sera affiché prochainement.

La séance est levée à 12h

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET